

Services d'évaluation du risque psychologique pour les délinquants de l'Établissement de Warkworth

Ce besoin vise: Service correctionnel du Canada, l'Établissement de Warkworth dans la région de l'Ontario.

Accord commercial : Le présent approvisionnement n'est assujéti à aucun accord sur le commerce.

Procédures d'appel d'offres : Tous les fournisseurs intéressés peuvent soumissionner.

Stratégie de marché concurrentiel : soumission recevable ayant le prix le plus bas

Réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones : Ce marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

Entente sur les revendications territoriales globales : Cet approvisionnement n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

Exigences de sécurité: Ce marché comporte des exigences relatives à la sécurité.

Nature des besoins :

Voici un résumé de l'énoncé des travaux pour ce besoin.

Le Service correctionnel du Canada doit fournir des services d'évaluation du risque psychologique aux délinquants purgeant une peine sous responsabilité fédérale à l'Établissement de Warkworth.

Objectifs :

Fournir des services essentiels et non essentiels en santé mentale, en évaluation psychologique ou en évaluation psychologique du risque, ou tous les trois aux délinquants, tel qu'il est demandé par le chargé de projet.

L'entrepreneur doit fournir les services à l'Établissement de Warkworth. Il doit rédiger les rapports sur son lieu d'affaires.

Produits livrables :

L'entrepreneur doit effectuer un maximum de 105 évaluations par année. Le Service correctionnel du Canada (SCC) utilise une orientation de traitement et de counseling comportementale et cognitive. Tous les traitements psychologiques offerts aux délinquants par les entrepreneurs doivent être fondés sur des données probantes et s'appliquer aux populations de délinquants. L'orientation principale du traitement dépendra de la nature de l'aiguillage et des besoins du délinquant. Même si les objectifs habituels du traitement comprennent la réduction du risque de récidive, la priorité doit aussi être accordée à l'amélioration de la santé mentale et du fonctionnement émotionnel ou comportemental du délinquant, y compris ses sentiments, ses attitudes et ses comportements qui ont une incidence modérée ou grave sur son fonctionnement quotidien ou qui l'entrave. La motivation du délinquant concernant l'infraction à l'origine de la peine (en particulier dans le cas des délinquants sexuels) doit être examinée dans ce contexte.

L'entrepreneur doit tenir compte des différences entre les genres, culturelles, religieuses et linguistiques; il doit également être attentif aux besoins particuliers des femmes et des Autochtones.

L'entrepreneur doit fournir tous les services conformément aux lois et aux normes fédérales et provinciales, aux lignes directrices provinciales et nationales, aux normes de pratique et aux politiques et

aux lignes directrices du SCC, y compris les politiques et les lignes directrices du SCC en matière de santé.

L'entrepreneur doit fournir des services conformément aux normes d'éthique et de pratique professionnelle de l'organisme de réglementation provincial pertinent, au Code canadien de déontologie professionnelle des psychologues et aux lois pertinentes régissant la pratique de la psychologie en milieu correctionnel.

L'entrepreneur doit consulter le chargé de projet pour s'assurer que toutes les pratiques psychologiques sont conformes à la législation, aux normes de pratique et aux politiques pertinentes et les plus récentes.

Chaque année ou à la demande du chargé de projet, le chargé de projet ou son représentant examinera un échantillon de rapports pour déterminer s'ils sont conformes aux normes du SCC et aux normes professionnelles en matière de rapports psychologiques. Si un rapport est jugé inférieur aux normes, l'entrepreneur doit le modifier tel qu'il a été demandé, et ce, sans frais supplémentaires à l'État. La modification doit être effectuée et le rapport modifié doit être soumis au chargé de projet dans un délai d'une (1) semaine suivant la date à laquelle la modification a été demandée.

Le respect des délais de soumission de tous les rapports fera l'objet d'un contrôle permanent de la part du chargé de projet. Le respect des délais fera partie de l'évaluation du travail de l'entrepreneur.

Tous les travaux doivent être effectués en anglais.

Conditions pour la participation des fournisseurs non indiqués dans les documents d'invitation à soumissionner : aucune

Quantité estimative de marchandises : consulter l'énoncé des travaux et la base de paiement du document d'invitation.

Durée du contrat et délai de livraison :

Période du contrat : Les travaux seront effectués pendant la période du 1 juillet, 2023 au 30 juin, 2026 avec l'option de renouveler le contrat pour un (1) période supplémentaire de un (1) années chacune.

Numéro de dossier : 21460-26-4329781

Autorité contractante: Danielle Murdoch
Numéro de téléphone: (343) 422-4831
Numéro de télécopieur: (613) 536-4571
Courriel : danielle.murdoch@csc-scc.gc.ca

NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES : Les soumissionnaires peuvent obtenir l'énoncé complet des travaux et les critères d'évaluation en commandant le document d'invitation à soumissionner et les documents connexes à partir du site Web à l'adresse Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres.

L'État se réserve le droit de négocier tout approvisionnement avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada (français ou anglais).

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Soutien en approvisionnement Canada (SAC) offre des séminaires aux entreprises qui aimeraient en apprendre davantage sur la façon de vendre des biens et services au gouvernement du Canada. Ces séminaires sont GRATUITS.

Les sujets abordés comprennent :

- Un aperçu du processus de passation de marchés du gouvernement fédéral;
- Rechercher des occasions de marchés sur le site Web achats et ventes, appels d'offres;
- Soumissionner des marchés;
- S'inscrire dans les bases de données des fournisseurs.

Le calendrier complet des événements est disponible sur le site [Achatsetventes.gc.ca](https://achatsetventes.gc.ca) sous la rubrique séminaires et événements (<https://achatsetventes.gc.ca/pour-les-entreprises/seminaires-et-evenements>)